

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evélyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAOUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** - Nature : Charte forestière de Bas-Dauphiné Bonnevaux - cadrage budgétaire 2021

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

La charte forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux a été constituée en 2014 dans le cadre d'une convention d'entente intercommunale d'une durée de 6 ans puis renouvelée en 2020 pour une durée de 6 ans à nouveau. Elle permet de mutualiser les moyens financiers de ses trois membres, Vienne Condrieu Agglomération, Entre Bièvre et Rhône et Bièvre Isère Communauté, ce dernier assurant le portage administratif dans le cadre d'un accord budgétaire concordant voté par chacun des EPCI.

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2021 des EPCI membres de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné Bonnevaux, il est proposé de valider en commun un cadrage budgétaire de façon à acter de manière concertée le niveau d'engagement de chacun des partenaires.

Ce cadrage budgétaire représente une estimation des sommes allouées aux différentes propositions de projets pour l'année 2021, ainsi qu'à l'animation, les coûts pouvant être répartis sur plusieurs années.

Le tableau en annexe présente le détail par typologie d'action ainsi que la répartition du financement par EPCI conformément aux modalités de calcul prévues dans la convention de gouvernance 2020-2025 (90 % surface forestière, 10 % population 2019).

Une validation formelle de chacun des projets demeure nécessaire avant leur mise en œuvre. Le budget total estimé pour 2021 s'élève à 45 018,28 €. La part de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à 13 455,11 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-249 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2013 par laquelle ViennAgglo a décidé d'adhérer à la charte forestière de Bas Dauphiné Bonnevaux,

VU la délibération n° 18-248 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant la refonte globale de la convention de gouvernance de la charte forestière,

Vu la délibération n°19-215 du Conseil Communautaire du 5 novembre 2019 approuvant la convention d'entente 2020-2025,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour


LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

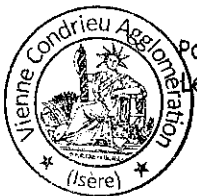
APPROUVE le cadrage budgétaire 2021 de la Charte Forestière de Bas Dauphiné Bonnevaux tel que défini dans le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

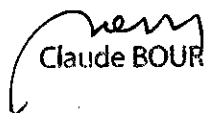
Conseil Communautaire du 15 décembre 2020
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020
et a été publiée le 18 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente


Claudine PERROT-BERLON



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

Cad战略 budgétaire 2021

Estimation de la participation des EPCI

Nom de l'action	Année d'application	Nombre de jours (convention)	Montant total de l'action en €	Besoin de financement (en %)	Participation des EPCI				
					Solde total à répartir en €	VCA 2021	BI 2021		
Animation et mise en œuvre du programme d'actions	2021				16 017,79	4 717,24	5 484,84	36,62%	5 865,71
<i>dont : rémunération, frais de déplacement, maintenance et hébergement site, frais d'envoi de courriers.</i>									
<i>Frais divers (alimentation, réception, fournitures administratives, frais de télécommunication...)</i>									
			53 913,00	42%	22 433,48				
			100,00	100%	100,00				
Formations élus (D)									
	2021				2 comprises dans le service rendu par COFOR				
Convention FIBOIS 38	2021	15 jrs	7 050,00	80%	5 640,00	1 660,98	1 913,65		2 065,37
Convention CRPF (Foncier / Mobilisation / Sensibilisation)	2021	20 jrs	15 500,00	61%	9 500,00	2 797,75	3 223,35		3 478,90
Poursuite de l'étude voirie (desserte et accès) - stagiaire	2021		2 400,00	100%	2 400,00	706,80	814,32		878,88
Animations scolaires dans 9 écoles	2021-2022		8 910,00	80%	7 128,00	2 099,20	2 418,53		2 610,27
Outils de communication	2021		1 000,00	100%	1 000,00	294,50	359,50		366,20
Conférence peuplier augmentation de la jauge			450,00	100%	450,00	132,53	152,69		164,79
Apurement des exercices antérieurs (à ajouter)					3 332,49	1 048,12	1 208,89		1 077,47
TOTAL estimé BP 2021 (pour rappel)									
					18 972,98 €	1 300,84 €	1 309,95 €		1 052,99 €
TOTAL estimé BP 2019 (pour rappel)									
					27 100,00 €	11 638,00 €	18 000,00 €		17 014,00 €